

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **24 septembre 2026**

Délibération n°26/086

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le dix-huit septembre deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (27) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, ARDOIN Charlotte, BRAEMS Rémi, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, VANCAYZEELE Gauthier, VALLART Maxime, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, MAHE Karine, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie.

Procurations (6)

BATAILLE Claude
CHARLEY Alice
DEMOEN Suzanne
ANCELLE Sophie
NOTTEAU Victor
DUBOIS Gérard

donne procuration à TRACHEZ Sylvie
donne procuration à CORDONNIER Yannick
donne procuration à GREMBER Jacques
donne procuration à DEMOLLIENS Éric
donne procuration à DOBIGNY Laure
donne procuration à TALLEU Alain

Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	27
Procurations	:	06
Absents	:	00
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : VALLART Maxime

Le Maire,
Jacques GREMBER



Séance du **24 septembre 2026**

Délibération n°**26/086**

Numérique - Mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information - Convention

La Ville de Bailleul s'est engagée dans une démarche de dématérialisation de ses procédures administratives afin de moderniser ses pratiques, de rendre le traitement des demandes plus efficace et d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés et aux usagers.

Cette évolution répond également à la volonté de renforcer la traçabilité des démarches administratives et de disposer d'un meilleur suivi de leur avancement. Elle doit permettre de mieux identifier les étapes de traitement, de réduire les délais et de faciliter la coordination entre les services municipaux.

Par ailleurs, la Ville a souhaité renforcer le partenariat engagé avec le service CREATIC du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59), afin de bénéficier de son accompagnement et de son expertise dans la mise en œuvre de ce projet de modernisation.

Dans ce cadre, le CDG 59 fait intervenir son technicien pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de l'outil bureautique « iParapheur ». Celui-ci vise à dématérialiser les circuits de visa et de signature des documents émanant des services municipaux et à sécuriser leur traitement.

L'intervention du technicien consiste, d'une part, à réaliser un audit et le paramétrage du logiciel et, d'autre part, à dispenser l'assistance fonctionnelle et la formation nécessaires à la mise en place de la solution « iParapheur » dans les services municipaux.

La mise en œuvre de cet outil constitue ainsi une étape dans la modernisation de l'administration municipale. Elle doit permettre de simplifier les circuits internes, de fiabiliser le traitement des dossiers et de donner aux services une meilleure visibilité sur les demandes en cours, afin d'apporter des réponses plus rapides et mieux suivies aux administrés et aux usagers.

Vu les articles L2141-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

La Commission « Ressources humaines - dialogue social Administration générale - Communication - Numérique - Population - Partenariats institutionnels » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du mardi 15 septembre 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention financière déclinant les engagements respectifs des parties pour l'année 2026 ;
- **SIGNER** la convention proposée par le CDG59 portant mise à disposition d'un de ses agents pour une mission relative au système d'information « *iParapheur* » réalisée par son service CREATIC, dont le projet est joint en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant, y compris les éventuels avenants à la convention ;
- **UTILISER** les crédits inscrits au budget supplémentaire de juin 2026 à l'opération 9045, compte nature 2051, code fonctionnel 020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 24 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime VALLART



Le Maire,
Jacques GREMBER

